



## Remboursement frais ATD perçu abusivement par ma banque

Par **base**, le **20/12/2013** à **21:22**

Suite à une amende forfaitaire payée en partie la trésorerie m'a adressé un avis d'opposition administrative. Pour éviter le blocage de mes comptes bancaires, j'ai tout de suite payé le montant réclamé par carte bancaire. La comptable du trésor m'a indiqué qu'elle se chargeait de transmettre la mainlevée à la banque. Trois semaines plus tard, mon compte est bloqué et l'amende est payée une nouvelle fois par ATD. Je précise que la Trésorerie se trouve en Martinique et le siège de la banque à Paris Après trois jours de démarches et de communications entre la trésorerie et la banque, il apparait que la banque a reçu la mainlevée dans les délais mais ne l'aurait pas enregistrée. Elle m'a même prélevé des frais d'ATD. Je suppose que je peux demander le remboursement des frais, mais est-il possible de réclamer des dommages et intérêts à la banque? si oui quel montant?